

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Multicultural Association Chaleur region Inc. Association multiculturelle, région Chaleur inc.		Date d'inspection Le 05 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie Association Multiculturelle Région Chaleur		Numéro de permis 2025023	
Adresse 378 King Street Bathurst NB E2A 1P3		Numéro de téléphone (506) 547-7651	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 34	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite, le ratio est respecté. Les nourrissons ne sont pas mélangés avec les autres groupes d'enfants après 8h30 ni avant 16h30. - Affiché dans un endroit bien en vue sont les documents suivants : le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant la mort, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible. - La routine quotidienne dans la garderie éducative inclus; des jeux extérieurs pendant 1 heure au moins par période 4 heures, lorsque la météo le permet et que la majorité des enfants sont présents. De plus, les heures de repas reconnues et des collations à chaque 3 heures sont servies quotidiennement aux enfants. Pour finir, une période de repos d'une durée établie selon les besoins de chaque enfant en bas âge et d'âge préscolaire. - Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont barrés sous clé et hors de portée des enfants. - Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre. - Observations: <p>Groupe de nourrissons: Lors de la visite, la sieste, les jeux libres et le diner a été observer.</p> <p>Groupe 2 ans: Pendant la visite, les éducatrices ont fait une activité de peinture avec les enfants. Lors des jeux libres les enfants regardent des livres.</p> <p>Groupe 3-5 ans: Lors de la visite, les enfants on prit leurs collation, l'accueil du parent a été observer, les enfants sont allées jouer dans le parc extérieur. Lors des jeux libres, les enfants faisaient des dessins, s'amusait avec des dinosaures regardaient des livres et on fait une activité de pâte à modeler.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec la directrice et les éducatrices concernant la routine, les rapports d'incidents et les jeux extérieurs. La routine de la journée va être réviser.
--

Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par

Marie Helene Roy Doucet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"